

Informations de base	
<p>2024/0299(NLE)</p> <p>NLE - Procédures non législatives</p> <p>Le règlement sanitaire international (2005): autorisation pour les États membres à accepter les amendements figurant à l'annexe de la résolution WHA77.17 et adoptés le 1er juin 2024</p> <p>Subject</p> <p>4.20 Santé publique 4.20.01 Médecine, maladies</p>	En attente de décision finale

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	